

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 28 février 2020
portant maintien dans un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de
l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2006143A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2015 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Nicolas Valescant (NIGEND : 379970 - NLS : 8126407 - NID : 1159012184) est maintenu au grade de capitaine, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi de chargé de projet et de développement, expert en investigations numériques et en sciences des données à la division analyse et investigation criminelles du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale à Pontoise, pour une durée d'un mois, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 2

L'intéressé reste rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels
militaires de la gendarmerie nationale,
A. De Oliveira